

LE MONTAGNARD

Directeur-Fondateur : EDOUARD GARAND

Organe officiel du club de raquetteurs : Le Montagnard.

No 8

Bulletin Mensuel.

JUIN 1926

LA VIE AU CLUB

La séance du 31 mai n'a pas été un grand succès financier; les artistes se sont bien acquittés de leur rôle et nous devons à tous un sincère remerciement.

* * *

Au moment où nous allons sous presse, nous apprenons que l'ouverture officielle du Chalet aura lieu le 13 juin. Nous espérons que cette année le club sera aussi achalandé que l'an dernier. Nous avons réussi l'an dernier à entrer dix-sept nouveaux membres durant la saison d'été; redoublons d'efforts cette année et nous atteindrons facilement le chiffre de cinquante.

* * *

Nous espérons que les Officiers se montreront inflexibles pour ceux qui n'ont pas payé leur contribution de l'année courante en ne les laissant pas jouer au tennis sur notre terrain. Nous avons suffisamment assez de membres en règle qui désirent jouer et sont souvent obligés d'attendre que des étrangers ou des membres arriérés dans leur contribution aient fini de jouer, et bien souvent quand arrive le tour des membres en règle il est l'heure de s'en aller. Le club n'est pas une institution de charité et ceux qui ne sont plus capables de payer leur contribution doivent envoyer leur démission ou du moins s'abstenir de jouer au tennis. La somme de \$10.00 par année est bien minime, si l'on considère que les autres clubs de tennis chargent \$15.00 ou \$20.00 par année et n'ont pas les avantages que nous avons l'hiver.

* * *

L'été, tous les dimanches et mercredis, comme chacun le sait, est soir officiel au Chalet. Or, nous aimons beaucoup avoir un orchestre pour danser; cette année nous ignorons s'il y aura orchestre. Nous espérons que les efforts du Président et du Comité de Régie seront menés à bien et que nous aurons encore de la musique tout l'été; nous croyons même que, s'il est nécessaire, les membres présents aimeraient mieux payer une légère cotisation pour avoir un orchestre que d'arriver là et être obligés de danser sur le gramophone.

* * *

N'oublions pas qu'il y a une coupe à gagner pour celui qui manquera le moins de sortie durant l'année et que nous compterons comme sortie officielle l'ouverture de la saison d'été. Nous sommes surpris de voir que le Comité de Régie n'a pas encore nommé les personnes qui auront charge de prendre le nom des membres présents.

JEAN SUIS

ASSURANCES DE TOUTES SORTES

FEU, VIE, AUTOMOBILE, ACCIDENT, MALADIE,
CAMBRIOLAGE, GARANTIES DE TOUTES SORTES,
RESPONSABILITE PATRONALE, BRIS DE GLACES,
ETC., ETC.

Pour transports et endossements de polices et avant de placer ou de renouveler
vos assurances adressez-vous à :

FERNAND B. BRUNELLE

COURTIER EN ASSURANCES

Représentant Spécial de la "Queen Insurance Company"

Commissaire de la Cour Supérieure
District de Montréal

BUREAU
2 Place d'Armes
Main 1286

MONTREAL

RESIDENCE
584, rue Marquette
Belair 1561j

Tél : Est 0490-4840

Encourageons les Nôtres.



RESTAURANT DE LUXE

Rendez-vous des Sportsmen.

Bières et Vins de Choix.

Salons Privés.

Tables pour Dames et Messieurs.

321 Ste-Catherine Est coin St-Denis

MONTREAL

Le MONTAGNARD

Tout dans l'ordre, gentilhomme toujours.
Toujours joyeux.

Publié dans le but de mettre plus de vie chez les Montagnards et de ramener les anciens qui nous ont quittés.

Nous recevons avec plaisir tous manuscrits que l'on voudra bien nous soumettre et si refusés, seront retournés à nos frais.

Correspondance, adressez :

ED. GARAND
Boîte : 969
MONTREAL

OFFICIERS 1925-26

Ludger Gravel, Prés. Hon.
Rod. Corbeil, Prés.
A. Goudron, 1er Vice-Prés.
Ed. Garand, 2e Vice-Prés.
J. A. Morand, Trés.
Vict. Desrochers, Sec.
A. Domingue, Asst.-Sec.
Wm. Bishop, Capt.
A. Girardin, Lieut.-Capt.

DIRECTEURS

A. Bérubé
J. H. Desjardins
Xiste Narbonne
M. Domingue
H. Lamarre
H. Ormandy
Y. Archambault, Porte-Drapeau

AUDITEURS

M. Thos. Couillard
Donat Lefebvre

CHIRURGIEN MAJOR

Dr L. O. Geoffrion

LISEZ
LE
ROMAN
CANADIEN

Succursale: 42 St-Patrice,
Téléphone 234

MAGOG
E. GUERTIN, D. C.

Docteur en chiropractique pour les Membres du Club "Le Montagnard" à qui un escompte sera accordé sur chaque traitement.

Bureau : 4326 rue St-Denis

Tél. Bélair 7946

MONTREAL

TEL. EST 7828

Au cas de troubles ou accidents, appelez-nous
et nous irons vous chercher.

ADRIEN LEFEBVRE

Accessoires de bicycles

Agent pour la marque C.C.M.—Bicycles à louer à l'heure
ou à la journée.—Réparations en tous genres.

3666 RUE ST-DENIS

SUCCESSALE 303 DULUTH

GARDONS NOS EPARGNES CHEZ NOUS

LE revenu en primes d'assurances, au Canada, en l'année 1924, a été d'au-delà de \$210,000,000.00. Nos institutions nationales en ont à peine touché \$3,000,000. Pour enrayer cet exode considérable de nos ressources financières exigez de votre agent qu'il place vos assurances dans

LA PREVOYANCE

Compagnie essentiellement canadienne fondée en 1905. Assurances de tous genres.

Siège social : Edifice "La Prévoyance", coin Place d'Armes et St-Jacques,

MONTREAL.

TEL. HARBOUR 3292-3-4-5-6-7

EAU PURGATIVE

SARDONOL

(Marque enregistrée)

Excellent contre la

Dyspepsie, Excès de bile, les maux de tête, Indigestion, troubles du foie, Infections intestinales et purifie le sang.

DIRECTIONS:

Adultes: 2 à 3 verres à vin au coucher et répéter la dose 3 ou 4 jours après. Ne pas prendre d'eau froide le soir de la purgation.

Agitez bien la bouteille

Mme J. COUSINEAU

445 est, rue Ontario

MONTREAL

No. 11166 "Loi des Médicaments brevetés ou Proprietary".

L. F. GRAVELINES

Marchand-Tailleur

Nouveau No de Téléphone :
Bélair .3447 w

4067 ST-DENIS
MONTREAL

Messieurs les membres

du club Le Montagnard,

Je viens de recevoir un magnifique assortiment de nouvelles marchandises pour les goûts les plus variés ; aussi les dernières modes.

Je vous invite à venir me voir, je vous garantie entière satisfaction à des prix modérés.

Je fais comme par le passé les réparations, nettoyage français et pressage sanitaire Hoffman.

Nous allons chercher la marchandise et la retournons.

Des prix spéciaux seront accordés aux membres qui présenteront leur carte.

Les enquêtes du "Montagnard"

L'administration de notre Club

**Comment faire le Montagnard plus grand,
plus beau et plus prospère.**

INTERVIEWS DE MM. ALBERT FOURNIER ET ARTHUR GOUDRON

Comment rendre le club Montagnard plus grand, plus beau et plus prospère ?

Voici une question qui intéresse vivement tous les membres du club, tous ceux qui ont à coeur la cause du sport, la cause de club qui, depuis plus de trente ans, fait honneur à la ville de Montréal, à la province de Québec et à la race canadienne-française en général.

La revue le "Montagnard", désirant sauvegarder jusque dans ses plus lointains retranchements les intérêts du club dont elle est l'organe, commence ce mois-ci une série d'interviews sur les meilleurs moyens administratifs à prendre pour créer l'essor de notre club, pour lui édifier ce tremplin dont il bondira vers la belle gloire sportive.

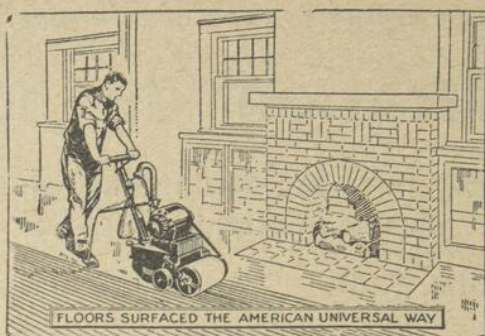
Dans ce but, nous sommes allé voir deux jeunes "avec de la cambrure", deux hommes qui n'ont jamais craint de dépenser leur énergie et d'appliquer leur travail inlassable à la cause du Montagnard. Nous avons nommé MM. Albert Fournier et Arthur Goudron.

M. Fournier était à son travail d'artiste quand nous l'avons rencontré. Il nous a reçu fort aimablement :

— "Moi, dit-il, je suis jeune et je suis en tout et partout et pour tout favorable aux jeunes. Car, suivant le mot du poète, souvent dans le sport comme ailleurs "la valeur n'attend pas le nombre des années". Il faut cependant rendre aux vieux, à ceux qui nous ont devancés dans la voie, à ceux qui sont entrés dans la carrière avant que nous y soyons nous-mêmes, l'hommage qu'ils ont bien travaillé, surmonté les difficultés, vaincu les obstacles et triomphé de toutes les attaques. Mais il faut savoir aussi faire place aux jeunes. Ce sont les jeunes qui ont la force, l'énergie et le courage capables d'accomplir de grandes choses. Vous me demandez quels sont les moyens à prendre pour rendre l'administration de notre club meilleure et plus efficace. Je crois que pour cela il faudrait en confier la direction aux jeunes. Si ce sont eux qui travaillent, il n'est que juste que ce soient eux qui recueillent les honneurs qui devraient être inhérents à ce travail. Il n'est pas nécessaire d'avoir un automobile pour être capable d'assumer des responsabilités exécutives. Il faut toujours juger les hommes par leurs actes et non par leurs promesses. Donnons les honneurs à ceux qui travaillent."

(Suite à la page 9)

ASK
FOR OUR
PRICES



DEMANDEZ
NOS
PRIX

H. P. MASSE

Hardwood Floor Contractor

Laying, scraping,
finishing

Old Floor made New

We do Floor in all country

Contracteur de Plancher

Posage, polissage, finition

Vieux planchers remis à neuf

Nous allons
dans toutes les campagnes

137 CHERRIER

TEL. EST 2330

LIVRAISON A DOMICILE :

Lait = Crème = Beurre

Oeufs = Fromage

Crème glacée

Montreal Dairy Co. Ltd

--- EAST 3000 ---

(Suite de la page 7)

Puis M. Fournier nous déclara qu'il était en faveur de l'agrandissement du club. Le club Montagnard pourrait et devrait, selon lui, devenir une association de sports en plein air, de même que le National est, lui, une association de sports intérieurs.

On pourrait acquérir à Cartierville le terrain avoisinant celui du club actuellement, bâtir un superbe Club House, un jeu de golf et autres attractions sportives extérieures.

Pour cela, il faudrait avoir à la tête du club des jeunes gens audacieux et au jugement sûr. Ainsi nous ferions du Montagnard un club nouveau genre, exclusif, qui deviendrait sûrement l'une des associations les plus populaires et les plus chic de la province sinon du Canada tout entier.

o o o

M. Arthur Goudron était occupé dans son garage, rue Berri, quand nous l'avons rencontré.

—Mon Dieu ! dit-il, je m'y connais bien mieux en automobiles qu'en affaires d'administration.

C'était un acte d'humilité superflu. Car M. Goudron est l'un des membres les plus dévoués du club Montagnard. La veille il était allé à Cartierville travailler de ses propres mains au parachèvement du jeu

de tennis et le soir même il y allait encore.

—“Ce dont nous avons le plus besoin dans le Montagnard”, dit-il, “c'est du sang nouveau, du sang jeune. Les vieux ont bien travaillé autrefois. Nous devons nous incliner avec respect devant eux. Malheureusement leurs nombreuses occupations et l'évolution inévitable des goûts qui vient avec l'âge mûr font que maintenant ils ne viennent plus ou presque plus aux manifestations du club. Ce qu'il nous faut dans la direction du Montagnard, ce sont des jeunes dévoués, travailleurs infatigables, qui ne craignent pas l'ouvrage, qui ont des idées neuves, originales. Mais ce qu'il nous faut surtout, ce sont des nouveaux membres et en grand nombre. Nous devrions entreprendre une campagne, une grande campagne d'enrôlement de nouveaux membres. Nous avons à Cartierville un superbe chalet et un magnifique terrain, enfin tout ce qui est nécessaire pour plaire aux jeunes. Une grande campagne de publicité dans les deux grands quotidiens français de Montréal déclancherait vite l'enrôlement.

“Avec tout le respect que je dois aux vieux, il me faut bien cependant dire que s'ils ne veulent plus s'occuper du club, eh bien ! nous devons chercher ailleurs les éléments neufs qui permettront au Montagnard de vivre et de se développer dans la prospérité.”

LE BUREAU COMPTABLE

Lortie, Gauthier & Dufresne

L. P. Lortie, L. A., C. A., C. G. A.,
Armand Gauthier, C. G. A.,
C. René Dufresne, L. S. Comm.

**Chambres 20, 21, 22,
Immeuble Saint-Denis
294 est, rue Ste-Catherine
Montréal**

Organisation et Vérification de Comptabilités Commerciales, Industrielles et Municipales, Etablissement de prix de Revient, Expertise, Incorporation de Compagnies.

Préparation de Rapports de l'Impôt de Guerre sur le Revenu des Particuliers, des Commerçants et des Industriels.

Téléphone: Est 4078

Domicile

387, rue St-Hubert

Tél. Est 3405

ILDAS CAISSE

Notaire

Spécialité: Argent à prêter

294, rue Ste-Catherine

Immeuble St-Denis

Tél. Est 6067

Tél. Main 4215

ANTOINE SENECAI

AVOCAT

Etude Légale
SENECAI & SENECAI

92, NOTRE-DAME EST
CH. 25-26
MONTREAL

Aviscur Légal du Club "LE MONTAGNARD"

L'HISTOIRE DU MONTAGNARD

D'après les livres des minutes.

(Suite)

Procès-verbal d'une assemblée du comité tenue à l'École Montcalm, le 4 mai 1897, à 8 heures p.m.

Étaient présents: MM. Gagné, Lacroix, Lépine, Paradis, Lemieux et Bélanger.

Il est résolu de faire faire quatre pièces de rubans, dont le coût ne devant pas excéder \$10.00, et M. Lemieux est autorisé à donner l'ordre.

Vu le rapport favorable du concert il est résolu d'inviter les personnes qui ont pris part et prêté leur concours gratuitement, et en même temps tous les membres du club, à prendre part à la distribution des prix offerts à ceux qui ont vendu le plus de billets de concert, qui aura lieu chez M. Théo. Lancot (Restaurant), afin de les remercier de leurs services rendus. Le coût de cette réception ne devra pas dépasser \$30.00.

On procède à l'élection au scrutin des quatre membres qui devront faire partie du Haut Comité à l'effet de veiller à l'intérêt commun pouvant exister entre les clubs de raquettes et bicycles tel que décidé dans la résolution à cet effet passée à la dernière assemblée.

Il est résolu que les quatre membres ayant le plus de voix seront appelés à faire partie de ce comité: ce sont les personnes dont les noms suivent: MM. Gagné, 5; Lépine, 4; Lacroix, 4; et Bélanger, 5.

Et la séance fut levée.

Jos. BELANGER,
Secrétaire.

—o—

Procès-verbal d'une assemblée du comité à l'École Montcalm, le 26 août 1898, à 8 heures p.m.

Étaient présents: MM. Gagné, Lacroix, Trestler, Paradis, Lemieux et Bélanger.

Il est proposé par M. R. Lacroix, secondé par M. Bélanger, de voter la somme de \$10.00 comme prix au club de bicyclette Le Montagnard, pour leurs 1ères courses annuelles devant avoir lieu samedi le 4 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

Et la séance fut levée.

Jos. BELANGER,
Secrétaire.

—o—

Minutes d'une assemblée du 25 octobre

1897 au magasin de M. Fred Lacroix, rue St-Denis.

Étaient présents: MM. Gagné, Lépine, Trestler, Lacroix et Bélanger.

Le secrétaire soumet au comité un projet de rapport pour l'année finissant le 3 novembre prochain et il est résolu de faire clavier ce rapport tel que proposé et d'envoyer une copie à chaque membre.

Il est résolu de nommer M. T. Dubreuil et M. H. Décary dans le but d'auditer les livres du secrétaire en retard de charge.

Jos. BELANGER,
Secrétaire.

—o—

Montréal, 3 novembre 1897.

Minutes et délibérations d'une assemblée générale du Club de Raquettes Le Montagnard tenue au Cabinet de Lecture Paroissial, mercredi le 3 novembre 1897, à 8 heures p.m.

Étaient présents: 25 membres.

Le président, M. Gagné, prend le siège et déclare l'assemblée ouverte.

Le président propose l'acceptation du rapport du secrétaire-trésorier, secondé par M. J. A. Bélanger. Adopté.

Il est proposé par M. T. Dubreuil, secondé par M. Dufresne, un vote de remerciements à tous les officiers sortant de charge.

Adopté à l'unanimité.

Il est résolu que M. J.-S. Gagné agisse comme président durant l'élection des nouveaux officiers.

Il est résolu de faire des élections par scrutin secret, et qu'une personne pour être élue à une charge devra au moins prendre les deux tiers des membres présents.

Il est proposé par M. E.-E. Lépine, secondé par M. Lessard, que MM. Racicot et Duchesneau agissent comme scrutateur.

Après le vote M. Laberge est élu président par au delà des deux tiers de l'assemblée.

Le président prend son siège.

On procède à l'élection du vice-président et donne pour résultat M. Arthur Lamalice.

M. J. Bélanger est réélu secrétaire-trésorier.

M. P.-E. Lessard, capitaine.

Membres du comité: MM. J.-C. Gagné,



A. MEUNIER

MARCHAND DE

TABACS, CIGARES, CIGARETTES ET PIPES

Spécialité: TABAC CANADIEN NATUREL des fameuses marques suivantes: Grand Dutch, Haubourg, Petit Canadien, Petit Quesnel, Rose Quesnel, Parfum d'Italie.

SPECIAL

Tabac Petit Rouge. 5 lbs pour \$1.00

Les prix sont sujets à changement sans avis.

Attention spéciale aux commandes par malle ou téléphone

Toute livraison aux frais de l'acheteur.

Je fournis le tabac gratuitement aux concerts boucanes organisés par le "Montagnard"

376 Rachel Est, entre St-Hubert et Berri

Tél. Bélair 7756

MONTREAL

Fournisseur des membres du Club "LE MONTAGNARD"

BONNE JUSQU'A LA DERNIERE BOUCHEE

Si vous voulez savoir combien exquise et savoureuse peut être une tarte au citron, à l'orange ou à l'ananas, et combien leur préparation est facile et peu compliquée, vous n'avez qu'à commander aujourd'hui une boîte des



GARNITURES DE TARTES

"Meadow Sweet"

(PIE FILLERS)

CITRON
ORANGE
ANANAS

FRAISES
FRAMBOISES
CERISES

15c la boîte qui contient assez de garniture pour 4 tartes. Mode d'emploi est indiqué sur chaque boîte.



Méfiez-vous
des
imitations

"Meadow Sweet" Cheese Mfg Co. Limited, Montréal, Qué.

Le Chalet du Montagnard, à Cartierville, tel qu'il apparaissait
quand le club l'a acheté.



(Courtoisie Chemin de Fer National du Canada.)

*Fournisseur officiel des principaux clubs
de Montréal pour*

COUPES, MEDAILLES, BRONZES, ETC, ETC.

entre autres

**Ste-Brigide, St-Frs-Xavier, Chevaliers de
Colomb, Société des Sports Canadiens,
National, Richmond, etc, etc.**

Edgar Charbonneau

BIJOUTIER

829 Ste-Catherine Est — — Entre Plessis et Maisonneuve

MONTREAL

UN DES BREUVAGES FAVORIS

des membres du

CLUB "LE MONTAGNARD"

"ORANGE BLOOM"

et vos essences favorites fournies en grandes et petites bouteilles.

"ORANGE BLOOM"

est vendu dans des bouteilles seulement.

"ORANGE BLOOM"

est un produit de la plus haute qualité vendu à des prix défiant
toutes compétitions.

NOTRE DEVISE : SERVICE ET COURTOISIE.

Manufacture et Bureau Chef : 11 rue Rivard

Tél : Est 5221.

MONTREAL.

(Suite de la page 13)

mande du club National Indépendant, de Québec, ne peut être accédée vu que leur excursion doit avoir lieu aussi le même jour.

Proposé par M. Lépine, secondé par M. Lessard, d'avertir les membres par cartes postales pour la première sortie qui aura lieu vendredi prochain.

La demande d'admission comme membre actif de M. J. Drouin et de M. Tétrault est soumise et adoptée à l'unanimité, ainsi que celle de M. J.-P. Perron.

Et la séance fut levée.

M. LABERGE, prés.

—o—
Montréal, 23 mars 1898.

Procès-verbal d'une assemblée des membres du comité du club de raquettes Le Montagnard tenue au Patinoir Le Montagnard, le 13 février 1898.

Etaient présents: MM. Laberge, Lacroix, Tessier, Lecours, Trestler, Lépine et Bélanger.

Lecture et adoption des minutes de la deuxième assemblée.

Il est donné lecture de la lettre de M. A. Lamalice, vice-président, résignant à sa charge vu que ses occupations ne lui permettent pas de donner aux intérêts du club tout le temps qui leur appartenait.

Il est aussi donné lecture d'une invitation du club Holly, nous invitant de les accompagner dans leur Veterans tramp, le 14 du courant, et il est résolu d'accepter l'invitation.

Il est résolu d'accepter la résignation de M. Lamalice.

Attendu que M. P.-E. Lessard, capitaine, a laissé la province, il est résolu de le remplacer, et il est proposé par M. Lacroix, secondé par M. Bélanger, que M. Patenaude soit nommé capitaine et M. Décary membre du comité. Adopté.

Il est proposé par M. Lacroix, secondé par M. Lecours, que M. Landry agisse comme lieutenant. Adopté.

Il est proposé par M. Lacroix, secondé par M. Bélanger, que M. Trestler, dentiste, soit nommé vice-président. Adopté.

Il est proposé par M. Lacroix, secondé par M. Lecours, de donner un bal à l'Hôtel Windsor le 21 février et de s'occuper immédiatement de l'organisation.

L'ajournement est proposé par M. Lecours,

secondé par M. Lépine. Adopté et la séance fut levée.

T.-C. LABERGE, président.
J. Bélanger, secrétaire.

—o—
Montréal, 20 mars 1898.

Procès-verbal d'une assemblée des membres du comité du club de raquettes Le Montagnard, tenue dans le bureau de M. J.-B.-C. Trestler, 200 rue St-Denis, dimanche le 20 mars 1898, à 5 heures p.m.

Etaient présents. MM. J. Laberge, Trestler, Lépine, Gagné, Lecours, Lacroix et Bélanger.

Cette assemblée ayant été convoquée pour nommer quatre membres du club de raquettes pour représenter le club dans le comité de l'association en voie de formation, MM. Tessier, Lecours, Lépine et Lacroix ont été choisis d'après le retour du vote.

Et la séance fut levée.

T.-C. LABERGE, président.
Jos. BELANGER, secrétaire.

—o—
Montréal, 19 août 1898.

Nous autorisons par la présente M. Jos. Bélanger à payer au club la somme de cinq dollars (\$5.00) comme don du club de raquettes à ses courses du 20 courant.

Signé:—T.-C. Laberge, J.-B.-C. Trestler, E.-E. Lépine, A.-O. Patenaude, Fortunat Côté, H. Décary, Raoul Lacroix, J.-A. Lecours, A.-J. Tessier, J.-C. Gagné.

F.-C. LABERGE, président.
J. BELANGER, secrétaire.

—o—
Montréal, 27 octobre 1898.

Procès-verbal d'une assemblée des membres du comité tenue dans le bureau de M. T.-C. Laberge, No 66 St-Jacques.

Etaient présents: MM. Laberge, Lépine, Décary, Patenaude, Lacroix, Lecours et Bélanger.

Il est donné lecture par le secrétaire du rapport annuel qu'il a proposé et il est résolu de le faire imprimer tel que lu et l'envoyer à chacun des membres.

Et la séance fut levée.

F.-C. LABERGE, président.
Jos. BELANGER, secrétaire.

—o—
ANNEE 1898-1899

—o—
Montréal, 3 novembre 1898.

Minutes et délibérations de la 4ième assemblée annuelle du Club de Raquettes Le Montagnard, tenue dans la salle du Club de

VOYEZ

LE TAILLEUR FASHIONABLE

du

CLUB "LE MONTAGNARD"

pour vos habits de Gala.

Venez voir notre grande variété d'étoffes pour vos habits et pardessus de printemps.

Ernest Meunier

Le Marchand-Tailleur bien connu

Travail irréprochable,

Coupe parfaite,

Entière Satisfaction.

534 EST, RACHEL

Tél. Bélair 0408

2e porte du Parc Lafontaine

Montréal

(Suite de la page 15)

Bicyclettes du même nom, au No 122 de la rue St-Denis, mercredi le 2ième jour de novembre 1898, à 9 heures p.m.

Les membres dont les noms suivent étaient présents: MM. Laberge, Duchesneau, Lamalice, Décary, Racicot, Lecours, Dussault, Patenaude, Perrault, Robert, Chevalier, Lacroix, Bélanger, Turcot, Paradis, Gagné, Gagnon, Dubreuil et Savard.

Le président, M. Laberge, prend son siège et déclare l'assemblée ouverte.

Le secrétaire-trésorier, M. Bélanger, fait la lecture du rapport annuel qui est trouvé très satisfaisant.

Il est proposé par M. Robert, secondé par M. Patenaude, que le rapport du secrétaire-trésorier soit accepté tel que lu. Adopté.

Il est proposé par M. Robert, secondé par M. Gagné, que, au cas où le président élu serait absent lors des élections et qu'il n'accepterait pas la charge qui lui est offerte, que cette élection soit recommencée en assemblée générale. Adopté.

Il est proposé par M. Gagné que MM. Gagnon et Savard soient admis membres actifs et aient droit de voter aux élections. Adopté.

Il est résolu de suivre le mode de votation des années précédentes.

Il est proposé par M. Robert, secondé par M. Turcot, que, à l'avenir, le président et le secrétaire-trésorier sortant de charge feront partie du comité. Adopté.

Il est proposé par M. Robert, secondé par M. Racicot, de nommer deux auditeurs afin d'auditer les livres du secrétaire-trésorier. Adopté.

Il est proposé par M. Racicot, secondé par M. Laberge, notre dévoué président sortant agissent comme scrutateurs pour l'élection qui va suivre. Adopté.

Après avoir discuté certaines affaires de routine, le président demande que l'on procède aux élections des nouveaux officiers.

Lorsque messieurs les scrutateurs eurent dépouillé les bulletins ils déclarèrent que M. Lamalice, ayant remporté les deux tiers des votes, était par conséquent élu président.

M. Laberge, noté dévoué président sortant de charge, félicite le nouveau président du succès de son élection et le prie de vouloir bien le remplacer au fauteuil présidentiel.

Lorsque M. le président élu se lève pour prendre son siège, il est acclamé par une sal-

ve d'applaudissements. M. le président, dans un petit discours bien spirituel, remercie ses amis de lui avoir confié la charge la plus importante du club et après quelques remarques très justes, il promet de se dévouer corps et âme aux intérêts du club et de le conduire de succès en succès comme l'ont fait ses prédécesseurs.

On procède ensuite à l'élection du vice-président. Après quelques tours de scrutin, M. Dubreuil, tout en n'étant pas présent au moment même du vote, est élu à la vice-présidence; le choix ne pouvant être meilleur, car M. Dubreuil a déjà fait preuve de beaucoup de dévouement.

Vient ensuite l'élection du secrétaire-trésorier. Ce n'était pas chose facile que de trouver un remplaçant à notre dévoué M. Bélanger qui remplissait si bien les fonctions de secrétaire-trésorier depuis la fondation du club, mais ce vieux vétéran se faisant un devoir de donner une chance à un autre, propose M. Raoul Lacroix, un autre fondateur du club, à l'office de secrétaire-trésorier. Mais comme l'on doit procéder au scrutin secret, M. Lacroix trouve un fort opposant dans la personne de M. Paradis. L'on fait quelques tours de scrutin, mais définitivement ces deux messieurs ne veulent point accepter la charge qui est à l'un d'eux. Alors quelques tours de scrutin et MM. Décary et Savard sont sur les rangs, et enfin M. Savard l'emporte sur M. Décary.

Voici l'élection des membres du comité qui donne pour résultat: MM. Laberge et Bélanger, président et secrétaire-trésorier sortant de charge, Gagné, Décary, Lépine, Robert et Lecours.

M. Patenaude est réélu capitaine par acclamation.

Officiers pour l'année 1898-1899 :

Président: M. Arthur Lamalice.

Vice-président: M. T. Dubreuil.

Secrétaire-trésorier: M. Léonidas Savard.

Capitaine: M. A.-O. Patenaude.

Membres du comité: F.-C. Laberge, Jos. Bélanger, Jos. Gagné, H. Décary, E.-E. Lépine, H. Robert et J.-A. Lecours.

Il est proposé par M. Laberge, secondé par M. Robert, que MM. Perrault et Chevalier soient acceptés comme auditeurs pour l'année courante. Adopté.

Il est proposé par M. Robert, secondé par M. Dubreuil, qu'à l'avenir les élections se fassent par nomination.

Amendement.—Il est proposé par M. Laberge, secondé par M. Gagné, que les élec-

3 PHARMACIES

2016 Est Ave. Mont-Royal
près Bordeaux
Amherst 6993

661 Blvd St-Laurent
Lancaster 6770

1090 St-Denis
Est 6243.

ALFRED F. LAROSE**Pharmacien-Chimiste**

Chocolats, Cigares, Cigarettes, Kodaks,
Papeteries.

Notre spécialité : les ordonnances de
MM. les médecins.

Attention particulière aux commandes
par téléphone.

Paul TURCOTTE Georges BEDARD

696, St-Hubert 9, rue Labelle

Tél. Est 7797j Tél. Est 9706j

COMPAGNIE**ST-JACQUES ELECTRIQUE**

Entrepreneurs Electriciens Licenciés
Installations et réparations de tous genres
Accessoires et garnitures électriques

Magasin et Atelier

162, Ste-Elisabeth

Tél. Lancaster 5063 MONTREAL

Une délicieuse boîte-repas faite
à la maison.

—
Aliments frais, purs, sains, pro-
pres, pour 25c.

—
Sandwiches assorties, par dou-
zaine, chacune 4c.

—
Un service spécial pour Fête,
Pique-Nique des Monta-
gnards, à des prix défiant
toute compétition.

Montreal Box Lunch Co. Enrg.

1071 RUE BLEURY

MONTREAL

Lancaster 3225-3559

Les Liqueurs douces marque

LA REINA

Sont reconnues par les
Membres du

MONTAGNARD

et leurs amis pour leur
excellence et leur saveur

En vente partout

**La Reina Minéral & Soda
Water Limitée**

101, Duvernay — Montréal

York 1531

(Suite de la page 17)

tions se fassent au scrutin secret comme par le passé.

L'amendement de M. Laberge est adopté par une majorité de 14 voix.

Il est proposé par M. Racicot, secondé par M. Chevalier, un vote de remerciements aux officiers sortant de charge. Adopté à l'unanimité.

M. le président propose l'ajournement, secondé par M. Bélanger.

Et la séance fut levée.

Arthur LAMALICE, président.

L. SAVARD, sec.-trésorier.

—o—

Montréal, 23 décembre 1898.

Procès-verbal d'une assemblée du comité de la raquette, tenue le 19 décembre 1898 au No 122 de la rue St-Denis.

Étaient présents: MM. Lamalice, Laberge, Gagné, Patenaude et Savard.

Lettre d'une invitation du Aigyle S.S. Club incluant deux cartes d'admission pour leur bal du 22 courant et aussi lecture d'une lettre du Holly demandant si nous coopérons avec eux afin de donner un Ministral Show cet hiver.

Il est proposé par M. Laberge, secondé par M. Gagné, que MM. Lamalice, Landry et Savard rencontrent le comité du Holly afin de décider du Ministral Show. Adopté.

Il est proposé par M. Lamalice, secondé par M. Savard, que M. Landry soit nommé lieutenant. Adopté.

La demande d'admission comme membre actif de MM. David-A. Taylor et C.-M. Steut est soumise et adoptée à l'unanimité. M. Strut a acheté un costume d'un membre retiré.

Arthur LAMALICE, président.

L. SAVARD, sec.-trésorier.

—o—

Montréal, 11 novembre 1898.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à payer le coût de la location de la salle portant le No 122 rue St-Denis, pour la somme de \$20. Le Patinoir ayant promis de nous rembourser la somme de \$10.00, pour avoir le droit de tenir ses assemblées durant l'hiver.

L'assemblée devant avoir lieu dans le bureau de M. T. Dubreuil, 97 St-Jacques, mais les messieurs suivants décidèrent de ne pas tenir l'assemblée et autorisant le secrétaire-trésorier à payer le loyer de la dite salle:

MM. T. Dubreuil, J. Bélanger, E.-E. Lépine et Décary.

Arthur LAMALICE, président.

L. SAVARD, sec.-trésorier.

—o—

Montréal, 20 janvier 1899.

Procès-verbal d'une assemblée du comité de la raquette, tenue le 15 janvier 1899, au No 122 rue St-Denis. Étaient présents: MM. Lamalice, Laberge, Décary, Lecours, Lépine, Dubreuil et Savard.

Proposé par M. Laberge, secondé par M. Lamalice, que le club de raquettes donne son bal annuel le 8 février 1899 à l'hôtel Viger, C.P.R. Adopté.

Proposé par M. Lamalice, secondé par M. Savard, que nous demandions au maire Préfontaine de bien vouloir patroniser le bal, ainsi que Madame la mairesse. Adopté.

Il est entendu que MM. Lamalice, Laberge et Savard iront s'entendre avec M. Poulin, de l'Hôtel Viger, afin de fixer le coût du bal.

Il est proposé par M. Décary, secondé par M. Savard, que le club devrait donner un Veterans Night et un Union Tramp le 24 février 1899. Adopté.

Proposé par M. Savard, secondé par M. Lamalice, que M. Lecours s'occupe de former un corps de clairons et tambours.

La demande d'admission comme membres actifs de MM. Eugène Bourassa, R.-A. Leprohon, H.-U. Bernier, Jean Malo et Donat Tessier est acceptée à l'unanimité.

Proposé par M. Savard, secondé par M. Lamalice, de remercier M. Bourassa pour avoir concouru dans les courses du Club de Lachine. Adopté.

Lecture des lettres des autres clubs. Adopté.

La séance est levée.

Arthur LAMALICE, président.

Léonidas SAVARD, sec.-trés.

—o—

Montréal, 23 janvier 1899.

Procès-verbal d'une assemblée du comité tenue dans le bureau de M. Laberge, No 66 rue St-Jacques, le 23 janvier 1899.

Étaient présents: MM. Lamalice, Laberge, Bélanger, Lépine, Patenaude et Savard.

Il est proposé par M. Laberge, secondé par M. Lépine, de fixer le prix du billet pour le bal à \$2.50 pour un monsieur et une dame et 50c extra pour une autre dame. Adopté.

M. Lamalice se charge de faire faire l'impression des cartes d'admission et autre nécessité pour le bal.

(Suite au prochain numéro)

Spécialités de la Maison

Produits Français



Thés noirs et thés verts de toutes qualités

Cafés Moka-Java-Bonito
noir, brun, moulu ou en grains

Chicorée Belge et Française

Eaux minérales, Vichy France

Conserves et Produits Français
Sardines Anchois, Petit Pois, Champignons,
Truffes, Moutarde, Pâtés de foie gras,
Flageolets verts

Huile d'Olive de 1ère qualité

Moulin à Café et à Poivre marqué Peugeot
Cafetières Françaises

Biscuits divers, Chocolats, Poulain, France

Pâtes Alimentaires Française et Italienne.

Savons de Marseille

Vanille en Gousse

Fournisseur officiel du Club LE MONTAGNARD

Avec les Compliments de la

BOULANGERIE

Médard Paquette

18 Ouest, Boulevard St-Joseph,

MONTREAL

Téléphone : Bélair 0863

L'OTAGE

ou

L'AMOUREUSE EXPIATION

par

ALBERT DREUX

(Suite et fin)

Rodolphe, en prévision de l'orage, s'était mis à l'abri dans une anfractuosit  de rocher, d'o  il d couvrait le lac sur une grande  tendue.

Il regardait donc l'effet du vent et de la pluie sur l'immense nappe d'eau, quand il aper ut l'embarcation dans laquelle se trouvait Mlle Lasserre. Les vagues secouaient furieusement le canot et le naufrage semblait certain. Aussi, n' coulant que son courage, il se jeta   la nage et en quelques foul es arrivait au secours de la jeune fille qui, ayant perdu tout espoir, se laissait aller   la d rive.

La saisir dans ses bras et l'emporter chez lui fut un jeu d'enfant.

On sait comment elle reprit connaissance. Il ne savait pas cependant que c' tait la fille unique de son plus cruel ennemi qu'il avait ainsi   sa merci.

  l'instant qu'elle lui avait dit le nom de son p re, il  tait parti d'un air  gar  ; mais une fois dehors, la pluie l'avait d gris . Il avait march  quelque temps, mais bient t son ressentiment l'emporta sur la piti  qu'il avait  prouv e pour la jeune fille et c' st alors qu'il simula cette entorse qu'elle avait soign e avec tant de sollicitude.

C' st cette m me sollicitude qui l'avait d'ailleurs sauv  de la rancune de Rodolphe.

Devant tant de douceur, il s' tait senti d sarm . Aussi avait-il  limin  avec soin tout ce qui, dans sa lamentable histoire, aurait pu avoir trait   la noirceur de Julius Lasserre et la jeune fille, loin de penser qu'elle t moignait contre son propre p re, vouait aux g monies l'abominable escroc inconnu.

—Oh ! comme vous devez le ha r et comme je me vengerais, si j' tais   votre place.

Et lui la regardait et souriait, avec tendresse.

VIII

Soudain, les yeux brillants d'une joie intense, certaine d'avoir trouv  une id e qui lui ferait plaisir, elle dit :

—Ecoutez-moi, M. Salvail, pour vous venger de ceux qui vous ont fait du tort, venez trouver mon p re. Il est tr s puissant et quand il saura que vous m'avez sauv  la vie...

—Vous n' tes qu'une petite fille. Je vous remercie beaucoup de votre intention, mais je n'ai besoin de rien de la part de votre p re.

Cette r plique, bien qu'elle fut dite avec une grande douceur, ne laissa pas de surprendre la jeune fille. Elle dit :

—Je vois que vous avez une grande fiert , M. Salvail.

—Me serait-il d fendu d'avoir au moins cette richesse ?

Et il ajouta d'un ton plus dur :

—C' st la seule qu'on ne puisse me voler. Elle revint   la charge :

—Je comprends votre fiert , M. Salvail, mais en quoi seriez-vous humili  que mon p re vous soit reconnaissant ?...

—Laissons, dit-il, un peu ennuy , la reconnaissance qui m'est due et parlons un peu de vous maintenant. Vous allez retourner   Montr al bient t, o , comme c' st naturel, la fleur des jeunes gens de la m tropole sera   vos pieds.

—Non, plus maintenant. Ce temps-l  est fini pour moi.

—Vraiment, et pourquoi ?

—Parce que... Il y a Bill maintenant, voyez-vous, dit-elle, sur un ton de regret.

—Bill, fit-il surpris, qui  a Bill ?

—Je dois me marier cet automne.

—Ah ! vous  tes fianc e ?

—Oui, fit-elle simplement.

Elle h sita, puis :

—Et vous ?

—Moi ? s' cria-t-il en riant. Un sauvage comme moi ?

— a ne fait rien. Et puis, vous n' tes pas un sauvage.

—Voyons, est-ce que j'ai l'air d'un amoureux ?

(Suite   la page 23)

Les Collations Servies aux Fêtes du Club "LE MONTAGNARD"

Où la délicieuse Sandwich de **FROMAGE BAUMERT** est hautement appréciée par les Membres du Club ainsi que de leurs invités.

Les Marques de Fromage manufacturé par la **Cie BAUMERT** sont les suivantes :

Fromage à la crème
Fromage à la crème Piment
Fromage militaire de Brie
Fromage militaire Camembert

Ces Produits sont fabriqués de Lait Pur inspecté et enrichi de Crème Pasteurisée, pour la santé du public.

BAUMERT Co. LIMITED

Bureau Chef: -:- 702, rue St-Paul-Ouest

MONTREAL

Phones: Main 7370-7371

Les Eaux Gazeuses **ROBILLARD** sont sur le Marché depuis Cinquante Ans et ont par Conséquent Fait leur Marque.

C'est pourquoi nous sollicitons le patronage du Club "**LE MONTAGNARD**" ainsi que celui des membres.

Nos Spécialités sont : Ginger Ale, Cream Soda, Cidre, Ginger Beer, Ginger Mint Julep et Orange Smachs, etc.

C. Robillard & Cie Limitée

9 Avenue Robillard, rue St-André,

entre **Dorchester** et **Sainte-Catherine**

MONTREAL

Tél. Est 1602

(Suite de la page 21)

Elle le regarda un moment, puis, très sérieuse :

—Non, répondit-elle, en effet, vous n'avez pas l'air d'un amoureux, mais d'un homme qu'on aime.

Il eut un mouvement vers elle.

—Ainsi... vous m'auriez... aimé... peut-être ?

Elle rougit et dit :

—Peut-être.

Il eut comme un éclair de bonheur dans les yeux. Il lui prit la main puis, avec un sourire qu'elle s'étonna de trouver si doux :

—Si Bill vous entendait ?

—Ah ! pour ce qu'il compte, répondit-elle en faisant la moue.

—Me ressemble-t-il ?

—Oh ! non, s'écria-t-elle, en éclatant de rire.

—Que fait-il ?

—Bill ? Mais il ne fait rien. Il danse en hiver et joue au tennis en été.

—J'entends bien, mais je veux dire ce qu'il fait pour vivre ? Son occupation ?

—Son occupation ? Il n'en a point d'autre que celle d'être le fils de William-F.-T. Snowburn, un des plus riches financiers de Montréal après mon père.

Il ouvrit de grands yeux et pâlit un peu.

—Ah ! fit-il simplement, et il resta rêveur.

—Le connaissez-vous ? demanda-t-elle après un instant.

Il fit un manifeste effort sur lui-même avant de répondre.

—Non, je ne connais pas Bill, dit-il, mais je connais bien son père.

—Vous connaissez bien son père ? Connaissez-vous bien le mien, lui aussi ?

Il la regarda comme s'il avait peur qu'elle eut compris. Elle restait tranquille devant lui, mais il lisait dans son regard une ardente sympathie.

Il ferma soudain les yeux. Une idée de revanche venait de germer dans son cerveau. Les deux pères, pensait-il, m'ont volé la fortune, si je volais, moi, à mon tour, à l'un sa fille, à l'autre la fiancée de son fils ?

Il rouvrit les yeux et regarda la pauvre enfant d'un air égaré.

Celle-ci était toute palpitante, devant lui. Sincèrement, le malheur de cet homme lui faisait de la peine. Elle sentait qu'elle aurait

tout fait au monde pour pouvoir l'adoucir.

—Comme vous avez été malheureux ! fit-elle.

Il s'approcha d'elle.

Elle vit venir son étreinte. Elle vit, par toute son attitude, qu'il désirait la prendre dans ses bras et la serrer contre lui. Et elle restait sans force contre ce désir.

Elle ferma les yeux.

Entre ses bras nerveux, elle ne songeait plus à la tempête ; à sa terreur de tantôt alors que, pour la première fois, elle s'était trouvée seule avec lui.

Elle vibrait d'une étrange émotion qu'elle s'étonnait de trouver si douce ; celle de sentir que son fiancé s'en allait lentement, bien loin de son cœur.

Il lui semblait que l'image de Bill disparaissait, s'évaporait dans un brouillard.

Seule, la noble et puissante figure de Rodolphe demeurait. Elle entraînait dans son âme et s'en emparait toute.

Elle sentait son souffle dans ses cheveux.

Mais le baiser attendu ne vint pas.

Elle ouvrit les yeux.

—Je ne vous fais plus peur, lui demanda-t-il d'une voix toute changée ?

Elle ne répondit pas.

Une grande émotion lui étreignait la gorge et ne pouvant articuler un seul mot, très douce elle faisait "Non" de la tête.

Après un silence lourd comme une éternité, il dit en desserrant son étreinte, avec un sourire d'une tristesse infinie :

—Petite fille, vous avez raison. C'est votre bon ange qui vous a envoyée vers moi. Il ne faut plus jamais avoir peur de moi. Mais promettez de penser quelquefois à un pauvre solitaire de la forêt qui ne vous voulut que du bien. J'irai vous reconduire chez vous et vous ne me reverrez jamais sur votre chemin.

Quant à votre père, dites-lui de vous bénir pour tout ce qu'il vous doit.

Il approcha un fauteuil de l'âtre, car le feu avait baissé et y installa la jeune fille sur des coussins de fourrures.

Il resta un moment immobile comme s'il voulait parler encore. Puis, brusquement, il s'avança vers la porte de la pièce voisine.

—Je vais chercher du bois, dit-il, car le feu va s'éteindre.

Antoinette restait sans force à l'endroit où il l'avait laissée : "Il ne m'aime pas, il ne m'aime pas", se répétait-elle tout bas, et

(Suite à la page 25)

Les marques favorites

des membres du Club Le Montagnard sont
les suivantes :

Straight Flush et Gold Price

rivalisant avec les meilleurs cigares à
05 cents sur le marché.
Aussi autres marques des mieux connues.

Le CORONELLA à 10c

Fabriqué par
le populaire sportsman

Adolphe Thibodeau

1829 rue Maisonneuve

TEL. EST 1995

Demandez ces marques à votre fournisseur.

Les Membres du Club "Le Montagnard"
sont invités à recommander à leurs compa-
gnies de se faire coiffer avant toutes
fêtes au Salon Populaire de

Mlle A. BOIVIN

SALON DE COIFFURE POUR DAMES

Traitement du cuir chevelu, Mani-
cure, Massage, Shampoo .

Mesdames, conservez la fraîcheur de la
jeunesse en consultant

Mlle A. BOIVIN

Spécialiste

902 MOUNT-ROYAL EST

Tél: Amherst 6562

MONTREAL

La plus Vieille Maison de Bijoux de
l'Avenue Mt-Royal

TELEPHONE: AMHERST 6364

R. Lanthier

Horloger et Bijoutier

Réparations de toutes sortes; Vente
d'Horlogerie Bijouterie, Verre Tail-
lé, Articles de Fantaisie, Etc.
Importateur de diamants.
Satisfaction garantie.

858 Mt-Royal Est

vis-à-vis

L. N. MESSIER

MM. Les Montagnards

Vous qui aimez le chic et l'élé-
gance, faites nettoyer, réparer
et presser vos habits et pardes-
sus chez

THE NEW WORK CLEANING SERVICE

230 rue Berri

E. PAGE, propriétaire

Tél. Est 1087

(Suite de la page 23)

c'était tout ce que son pauvre cerveau endolori pouvait trouver.

Machinalement, elle se leva et marcha vers la table. Ses yeux se portèrent vers le tiroir où elle avait pris le revolver qui devait la protéger.

Elle sourit tristement à cette pensée de protection.

Que c'était loin tout cela !

Sa main froissait maintenant des papiers dans le tiroir.

Sans pensée, elle en prit un ; c'était une lettre qui faisait partie de toute une liasse.

Quelle ne fut pas sa stupeur de reconnaître l'écriture de son père.

Avidement, elle se mit à lire.

Après une première lecture, elle relut une seconde fois.

Elle ne parvenait, elle ne pouvait parvenir à croire que son père, à elle, fut justement cet escroc, ce voleur qui ne devait sa fortune, sa colossale fortune, qu'au génie d'un autre. Son père, à elle, avait eu cet ignoble courage de dépouiller un autre dans ce qu'il a de plus sacré, son génie.

Elle restait là, les yeux agrandis de terreur, immobile, pétrifiée.

Tout à coup, ses jambes manquèrent sous elle et elle s'effondra sur le plancher, en sanglotant.

Rodolphe, accouru au bruit de la chute, l'enleva comme une plume et revint l'installer de nouveau près de la cheminée.

— Calmez-vous, petite fille, calmez-vous. Voyons, est-ce que je vous ai fait de la peine ? Ce serait bien involontairement.

Elle parla, tout haut, comme à elle-même :

— Oh ! je comprends maintenant. Je comprends pourquoi sa froideur. Hélas ! peut-il faire autre chose que me haïr ?

D'un mouvement instinctif, son regard se tourna vers la table de travail. Elle semblait folle de terreur.

Il suivit ce regard et vit la lettre ouverte par terre.

Il comprit. Sa figure se contracta, mais regardant la jeune fille éplorée, cette toute petite chose brisée et maintenant sans ressort, une immense pitié envahit son cœur.

— Tu as mal lu, commença-t-il. Tu n'as peut-être pas bien compris...

Elle lui mit la main sur la bouche.

— Va, ne mens pas. Je te sais généreux, mais je veux te faire oublier tout ce que tu as souffert par ma famille. Ma mère, qui est une sainte, va m'approuver, je le sais. Et si tu savais comme je t'aime et comme je vais t'aimer si tu le veux.

Un éclair de bonheur illumina la figure de Rodolphe. Lentement, comme pour une prière, leurs lèvres se lièrent dans un baiser d'amour éperdu.

— Dis-moi que tu m'aimes, implora-t-elle, je veux t'entendre me le dire.

— Oui, je t'aime. Je t'ai aimée dès le premier instant que je t'ai vue.

— Quoi ? Pas une minute tu ne m'as méprisée. Ce baiser que j'attendais et qui n'est pas venu.

— J'ai eu peur de le prendre, chérie ; je ne l'ai pas pris parce que j'ai eu peur que ce fut une mauvaise action.

— Oh ! Rodolphe.

— Maintenant que tu sais tout, ce n'est plus la même chose. Je peux te le dire, petite fille chérie, je t'aime et cette fois je ne me laisserai plus voler mon bien.

— Et maintenant, quand viens-tu me conduire chez mon père ?

— Quand tu le voudras.

— Eh bien, nous irons, dit-elle, en lui passant ses bras autour du cou, aussitôt que nous serons mariés.

Le lendemain, tous les deux, ils prenaient le bateau pour Montréal.

Une semaine plus tard, ils partaient pour la Floride, en voyage de noce.

Et M. Lasserre, demandez-vous ? Qu'est-il devenu ?

M. Lasserre ? Il rage et jure que le jeune Bill est un parfait imbécile.

FIN

TEL : BELAIR 2849

Nous recommandons fortement aux
membres du Club "Le Montagnard"
de former une ou plusieurs équipes
de quilles et de coopérer avec la

Mount Royal Bowling Academy

862 MONT-ROYAL EST

pour l'organisation de concours mu-
tuels; de cette façon, terminer vos
journées d'amusements d'une ma-
nière agréable et pratique.

Prop.: W. GOODWILL

-:-

Gérant: P. BEAUDOIN

TEL: AMHERST 4955

Messieurs les Membres du Club "Le
Montagnard" sont invités à visiter le stu-
dio moderne de

Lucien Desjardins

PHOTOGRAPHE

Spécialité: Photographies commerciales,
pour journaux, mariages, panoramas,
groupes, etc.

POSE A DOMICILE

Un escompte spécial sera accordé aux
membres.

Studio: 871 Mont-Royal Est
MONTREAL

TEL: EST 6268

Ah! les délicieux goûters que
l'on peut se procurer à

La charcuterie française Cousin & Cie

Charcutiers du Club "Le Mon-
tagnard"

SPECIALITES :

Pâté de foie gras,
Saucisson à l'ail,
Rillettes de Tours,
Pâté en croûtes, etc.
Pâtisseries de choix.

SPECIALITE: PAIN FRANÇAIS

49a RUE LABELLE

Près de Ste-Catherine

LIVRAISON A L'ANNEE

LE TENNIS

CHAPITRE I

LE TENNIS, SPORT ATHLETIQUE

Historique

Le jeu du Tennis, sous une forme différente de celle que nous connaissons aujourd'hui, remonte à la plus haute antiquité. L'envoi, au moyen de raquettes, de volants puis de balles, plus ou moins légères, à des distances variables, est devenu jeu populaire en France depuis le Moyen-Age sous le nom de *Paume*; suivant les dimensions du terrain on distingua la "courte-paume" et la "longue-paume", pratiquées encore actuellement en Picardie; le jeu du "volant" est d'ailleurs resté un des amusements favoris de l'enfance et même de l'adolescence féminines.

Au XIVe siècle, les Anglais adoptèrent la *Paume* qu'ils jouèrent *sur herbe*, terrain qui leur est favori (alors que notre paume se disputait sur terre, battue ou en lieu clos), en transformant les limites du jeu; ils codifièrent également le "volant" sous le nom de *Badminton* qui est d'ailleurs encore en vogue en Angleterre maintenant.

Jusqu'au XVIIe siècle le jeu fut suivi par la haute classe anglaise; le terrain avait une forme oblongue, ressemblant en coupe à un diabolo ou un coquetier double; la balle de paume devint une balle de caoutchouc plein.

Il sembla disparaître au XVIIIe siècle et nous n'en retrouvons trace en Angleterre que vers 1873 où le major *Wingfield* lui fit connaître une grande extension sous le nom de *sphaïreslike*. En 1877 la forme du terrain devint définitivement rectangulaire avec les dimensions qu'il a actuellement; la balle de caoutchouc plein, devint creuse et la grandeur de la raquette se fixa à peu près à celle que nous connaissons; bien entendu la fabrication étant beaucoup moins perfectionnée qu'elle ne l'est maintenant, le cadre n'avait pas l'oval régulier actuel il se rapprochait plutôt d'un triangle ou d'un trapèze; de même les boyaux étaient beaucoup moins tendus et moins serrés (ils avaient par con-

tre ainsi l'avantage de durer plus longtemps car ils subissaient moins de transformation et de traitement chimique). Le jeu prit alors le nom de *Lawn-tennis* (soit tennis sur herbe) et les premiers championnats furent joués à Wimbledon près de Londres en 1877 sur les courts du "All England Croquet Club".

En France le XIXe siècle vit le déclin marqué de la Paume, mais le *tennis* n'y connut vraiment la vogue qu'après 1880. Depuis lors, ses progrès furent constants et il est maintenant avec le football le plus connu des jeux européens et même mondiaux!

Caractéristiques

Le tennis peut se jouer sur herbe, sur terre battue, sur macadam, sur asphalte, sur ciment ou béton, sur plancher (courts couverts l'hiver), toutes surfaces planes. Il se joue à deux (*simple* messieurs ou dames, ou *single*), ou à quatre (*double* messieurs ou dames, *mixte* s'il y a deux messieurs et deux dames), les adversaires sont répartis en deux camps séparés par un filet; l'emplacement du jeu délimité par des lignes, où ils évoluent, se nomme *court*. L'objet du jeu est d'envoyer la balle dans le camp adverse de façon qu'elle ne puisse être rattrapée suivant les règlements du jeu (voir chapitre suivant).

Avenir

Le tennis, autrefois simple jeu ou délassement familial, est devenu un véritable sport athlétique; dans les parties officielles ou *matches*, il exige une grande dépense de force et une extrême souplesse des muscles. Toutes les parties du corps y travaillent, sans danger, car les accidents sont excessivement rares. La *volonté* d'abord est sans cesse en éveil, car il faut pouvoir avec sang-froid et décision, envoyer la balle hors de portée de l'adversaire et se placer de façon à recevoir en bonne position son renvoi, le *coeur* et les *poumons* sont mis sérieusement à contribution car il est essentiel de garder dans la lutte une parfaite respiration, *les bras* et le haut

(Suite à la page 29)

Amateurs, fumez

LE CIGARE

EL PIETTO

PUR HAVANA

Cinq formats — 10c et 15c

Le Cigare favori du club Montagnard

Manufacturé par

J. E. PIETTE & FRERES

BELAIR 7694

CONSULTATIONS :

3 à 5 H. P. M.

7.30 à 9 H. P.M.

ET SUR RENDEZ-VOUS

Messieurs du Montagnard:

N'oubliez pas que, tout en faisant de la culture physique pour développer vos muscles, ce développement se fait quelquefois avec excès ; c'est pourquoi il est nécessaire, pour conserver votre système en bonne santé, il est bon de subir un examen médical de temps à autre, et à cette fin, voyez le

Dr C. LAPIERRE

Médecin attiré du Club
"Le Montagnard"

4602 BLV. ST-DENIS

(Près Mont-Royal)

MONTREAL

Les Produits

PRIMUS

jouissent d'une grande popularité, car ils sont de qualité exceptionnelle.

(Suite de la page 27)

du corps agissent dans l'élan, l'équilibre, la frappe de la balle, les déplacements du corps et les torsions ou fléchissements du tronc (les muscles dorsaux et abdominaux sont particulièrement mis en action dans le service), les reins ont également à travailler dans le service et les volées basses, les jambes sont continuellement en action et la dispute d'une partie représente parfois une distance de plusieurs kilomètres de courses rapides en avant ou en arrière, en déplacements latéraux brusques, sans compter les sauts et les flexions. La colonne vertébrale enfin est soumise à la meilleure des gymnastiques d'assouplissement (extension maxima dans le service et le smash, flexion maxima dans la volée basse).

Le tennis est donc un exercice qui doit plaire à tous; quelque soit le sexe ou l'âge, il est toujours passionnant: *Jeu agréable* dans les parties amicales d'entraînement ou entrent surtout l'adresse et la grâce, le désir de perfectionner les coups qui paraissent insuffisants.

Sport athlétique dans les matches (championnats et handicaps) où il faut vaincre, duel de volonté et de force, le camp adverse; il demande en ce cas un entraînement spécial, que nous étudierons d'ailleurs à la fin de cet article et qui ne pourra qu'être très profitable à l'organisme tout entier; la culture physique intervient là encore, base indispensable de vie athlétique. . . et de santé!

Ajoutons que si le jeu de simple ne demande qu'une condition individuelle parfaite, le jeu de double ou de mixte exige une entente complète entre les deux partenaires, c'est en un mot un *jeu d'équipe* où les coups effectifs importent plus que les coups brillants et où la cohésion joue le plus grand rôle. Il y a donc une variété importante dans la manière de jouer et l'étude du jeu adverse doit être aussi utile que le perfectionnement gradué de son jeu propre.

Il n'est guère d'endroits où ne se rencontrent des courts de tennis, plus ou moins bien installés ou compris, mais où — en tout cas — vous pourrez, suivant votre désir, vous distraire sainement en plein air ou entamer une lutte toujours courtoise, jamais brutale, avec un adversaire résolu, exigeant un effort athlétique complet.

Parmi les jeux dérivés du tennis et néces-

sitant peu d'espace, mentionnons le "spirapole" qui se joue avec des raquettes et une balle fixée par une ficelle à l'extrémité d'un mât verticale.

Disons pour terminer que le tennis est utilement complété l'été par la natation ou la course à pied qui permettent de conserver la souplesse des muscles et une parfaite respiration, l'hiver par le foot-ball ou le hockey qui empêchent le "trou" et font la liaison entre les saisons d'été où le tennis a sa plus grande vogue, et entretiennent l'organisme en le maintenant en bon état d'effort athlétique.

L'abstention est donc inexcusable, puisque la pratique du tennis n'empêche nullement celle des autres sports, et tous les jeunes gens devraient dès l'adolescence jouer au tennis comme ils courent ou lancent la balle!

REGLEMENT

CHAPITRE II

1.—JEU A DEUX JOUEURS

(Simple ou "Single")

Du service

Art. 88.—Le sort décide du choix du côté et de la propriété du service (acte de mettre la balle en jeu), dans le premier jeu de sorte que, si le gagnant choisit le côté qu'il préfère, il abandonne, par ce fait, le droit de donner le service le premier et vice versa.

Art. 89.—Les joueurs se tiennent chacun d'un côté opposé du filet; celui-ci qui, le premier, lance la balle, se nomme le servant, son adversaire le relanceur.

Art. 90.—Après le premier jeu, le relanceur devient le servant et le servant le relanceur, et ainsi de suite, alternativement pour tous les jeux d'une partie.

Art. 91.—Le servant doit servir avec les deux pieds en arrière de la ligne de fond et en dedans du prolongement des lignes de côté et de la ligne médiane de service.

Le servant marquera un temps d'arrêt sur les deux pieds immédiatement avant de servir (c'est-à-dire que le service doit être fait sans aucun élan).

Le servant ne doit ni courir, ni marcher, ni sautiller, ni sauter avant que le service ait été effectué. Mais le servant peut soulever un pied et le replacer à terre pourvu que ses deux pieds restent derrière la ligne

(Suite à la page 33)

Tél. Lancaster 1108—1109

Parfumerie ALBERT BELLEFONTAINE

Accessoires de Barbiers et Salon de Beauté



Fabricant de Parfums

Caractéristiques.

“ROSE DES ALPES”

“Un bouquet dans chaque goutte”

Le Parfum des Montagnards

“Toujours Joyeux”

1670, rue St-Denis

Montréal

LES POSTICHES DE

L'AIGLON Limitée

326, Ste-Catherine-Est

Sont toujours ce qui se fait de mieux,
de plus nouveau et en cheveux frisés de pre-
mière qualité.

Grand choix de transforma-
tions de perruques à cheveux
courts de toupets en toutes nuan-
ces.

Teintures garanties, ondula-
tions permanentes, messages,
traitements du cuir chevelu.

Prenez rendez-vous:

Est 0052



Pratiquez le tennis tout l'été pour la modique
somme de \$10.00.

Boîte Postale 969

Incorporée en 1895

"TOUJOURS JOYEUX"

APPLICATION AU CLUB

"LE MONTAGNARD Limitée"

Je soussigné, sollicite mon admission comme membre du
Club de Raquetteurs, "LE MONTAGNARD Ltée".

Je suis âgé de.....ans et mon occupation
est.....

Je déclare avoir payé à mon proposeur la somme de **\$10.00**
laquelle est exigible suivant le règlement et la constitution de ce
Club. Cette somme devra m'être remise si mon application est
refusée.

Si je suis admis membre, je m'engage solennellement à res-
pecter les règlements et la Constitution de ce Club, ainsi que toute
décision prise par le Bureau de Direction.

Montréal, ce.....jour de.....192....

Applicant.....

Adresse.....

Proposeur.....

Secondeur.....

Admis Membre le.....192.....

.....

Secrétaire.

N. B.—Toute application doit être remise au Secrétaire
avant chaque assemblée.

M. Edouard Garand se fera un plaisir de devenir votre proposeur.

Les Membres du Club Le Montagnard
sont cordialement invités
à patroniser

Le Café des Immeubles

404 rue Ste-Catherine Est
près St-Hubert

où une attention toute particulière
leur sera donnée.

GEORGES DUSSURAUULT
Gérant

Tél : Est 4758

MONTREAL



Tél. Est 1294

C. GREAVES, Prop. de

DOMINION FLOUR PASTE Co.

Colle Forte Liquide—Colle de Farine
BUREAU: 2135, rue Maisonneuve

MANUFACTURE :
2128 1/2, rue Champlain

Montréal

LE RESTAURANT LOG-CABIN

La taverne populaire de la partie
Est de Montréal

ARTHUR BONNEAU

941, rue Ste-Catherine-Est

et

1406, rue Ontario-Est
MONTREAL

Tél. Est 4777

L'endroit local où les membres du
Club "LE MONTAGNARD"
devraient patroniser au cours de
leurs promenades.

Bélair 3406

J. Théo. Bibeau

Entrepreneur plâtrier

Tous genres de travaux en
Plâtre et en Ciment.

620 Chambord,

Montréal

(Suite de la page 29)

de fond jusqu'à ce que la balle ait été frappée. Il sert alternativement à droite et à gauche en commençant du côté droit.

Art. 92.—La balle de service doit tomber dans l'espace compris entre le filet, la ligne médiane, la ligne de service, et la ligne de côté du court, opposée en diagonale à celle d'où elle a été servie.

La balle tombant sur l'une de ces trois lignes, est bonne.

Art. 93.—Il y a faute :

a) Si le service a été donné du côté droit du court, au lieu du côté gauche, et vice versa.

b) Si le servant n'est pas placé comme il est stipulé à l'article 91, et ne se conforme pas aux autres prescriptions de cet article.

c) Si la balle de service ne passe pas le filet.

d) Si elle tombe en dehors des limites prescrites à l'art. 92, même après avoir effleuré le haut du filet.

e) Il n'y a pas faute si le servant ne touche pas du tout la balle.

Art. 94.—Après une faute, le servant a droit à un second service. Il ne change de côté pour le donner que si la faute provenait d'une erreur de côté.

Art. 95.—S'il fait une seconde faute, il perd un point.

Art. 96.—Une balle est réputée bonne tant que l'arbitre, ne l'a pas déclarée faute. Cette déclaration ne peut plus être faite après que le service suivant a été donné.

Art. 97.—On ne doit servir que si le relanceur est prêt. Si ce dernier essaye de relever le service, il est réputé avoir été prêt. Si le relanceur déclare ne pas être prêt, il ne peut déclarer faute si la balle ne tombe pas dans les limites fixées pour le service.

Art. 98.—Le coup est à remettre, c'est-à-dire ne compte pas :

a) Si la balle de service touche le filet et tombe bonne.

b) Si le service (qu'il soit bon ou qu'il y ait faute) a été donné avant que le relanceur ne fût prêt.

c) Si l'un ou l'autre des joueurs a été empêché par force majeure de donner le service ou de relever la balle.

Un coup à remettre n'annule pas une faute précédente.

Art. 99.—Le relanceur fait une faute s'il reprend la balle de service de volée. On ap-

pelle volée l'acte de renvoyer la balle avant qu'elle n'ait touché terre.

Balle en jeu. — Renvoyer la balle en jeu.

Art. 100.—La balle de service qui n'a pas touché le filet et qui est tombée dans les limites fixées reste en jeu tant que l'un des joueurs n'a pas fait "une faute".

Lorsque la balle est en jeu, un joueur perd un point :

a) S'il ne renvoie pas la balle, ou si, la relanceur, il ne la frappe pas avant le second bond ; ou bien si la balle, renvoyée par lui, tombe dans le filet, ou en dehors du court ;

b) Si la balle le touche ou bien touche ses vêtements, ou tout objet qu'il porte, avant d'avoir rebondi, ou après le bond, si elle est tombée bonne.

c) S'il a frappé la balle plus d'une fois ;

d) S'il l'a prise de volée, avant qu'elle n'ait passé le filet.

e) S'il n'a pas frappé avec sa raquette une balle tombée bonne, et qui, d'elle-même, a repassé le filet, soit qu'elle ait été repoussée par le vent, soit sous l'action d'un effet retrograde, soit pour toute autre cause.

f) Si, pendant que la balle est en jeu, il touche le filet, ou les poteaux, soit de sa personne ou de ses vêtements, soit de sa raquette même si celle-ci n'est plus dans sa main.

g) Si la raquette, après avoir quitté sa main, va frapper la balle et que celle-ci tombe bonne.

h) S'il accompagne la balle avec sa raquette, au lieu de l'attaquer franchement.

i) Si, pour éviter le filet, il saute par dessus pendant que la balle est en jeu.

j) S'il a renvoyé mauvaise une balle prise de volée, même s'il se trouvait en dehors du court.

Si la balle en jeu touche le siège de l'arbitre, l'arbitre lui-même ou ses vêtements, après le bond, c'est le joueur qui l'a envoyée qui marque le point, mais si c'est avant que la balle n'ait touché le sol, le point est marqué par l'adversaire. Il en est de même si, en courts couverts, elle touche un objet placé au-dessus du court (lampes, velum, poutre, cordon de tirage. . . etc.).

La balle renvoyée est bonne, même si elle touche le filet, ou si passant extérieurement aux poteaux, elle tombe dans les limites du court. Elle est bonne du moment où elle tombe sur les lignes, même si elle ne fait que les effleurer.

Art. 101.—a) Si un arbitre, par erreur crie : "faute" ; puis se reprenant crie : "jouez", le

(Suite à la page 35)

ARTHUR BRODEUR

Manufacturier de Liqueurs Douces
et d'Eaux Gazeuses

Demandez-les et exigez-les; elles sont en vente partout.

Qualité garantie, service courtois et rapide.

530, rue du Havre

Tél. Clairval 1544

Montréal



Tél. Plateau 2928

Privé: Lancaster 5306

P. Delbé, Gérant

L'Hôtel par Excellence
des membres du
"Club Le Montagnard"

**Grand Hotel de France
Limitée**

Chambres avec confort
moderne

Cuisine Française

Vins et Bières

23, Ste-Catherine-Est

Montréal

(Suite de la page 33)

coup doit être remis. Il en est de même si l'erreur a été commise par un arbitre de lignes.

b) Si deux joueurs, dans un handicap, ne jouent pas aux points indiqués la partie subsiste, à moins qu'ils n'aient été induits en erreur par le juge arbitre ou toute autre personne agissant sous ses instructions, auquel cas le perdant est en droit de réclamer que la partie soit recommencée lorsque l'erreur dans les points aura été marquée à son détriment.

La réclamation du perdant devra être faite le plus rapidement possible, en tous cas, dans la même journée.

Lorsque l'erreur n'a été commise que pour un seul jeu, au cours d'un set, ce jeu-là, seulement, sera recommencé, si l'erreur n'a pas été faite en faveur du perdant.

c) Il en sera de même si les avantages de jeux n'ont pas été joués lorsque les conditions de l'épreuve l'exigent.

Du jeu, du set et de la partie ou match

Art. 102.—Chaque fois qu'un joueur fait une faute (sauf dans le service où il en faut deux), l'adversaire marque un point. Pour gagner un jeu il faut avoir marqué quatre points. Les points sont comptés de la façon suivante: 15, 30, 40 et jeu. Si les deux joueurs, marquant chacun trois points arrivent à 40, on compte: "à deux", le premier

point fait ensuite, est annoncé: "avantage" (dedans, ou dehors, ou bien encore en citant le nom de la personne au profit de laquelle il est compté); lorsque le même joueur fait le point suivant, il gagne le jeu, mais si, au contraire, c'est son adversaire, on revient à deux, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'un des deux joueurs ait marqué deux points de plus que l'autre.

Le set se compose de six jeux, le joueur qui le premier gagne six jeux, gagne le set. Mais si les deux joueurs ont gagné chacun cinq jeux, ils sont à deux de jeux, et le jeu suivant, gagné par l'un des joueurs se compte *avantage de jeux* pour lui. Si le même joueur gagne le jeu suivant, il gagne le set; si au contraire il le perd, les joueurs reviennent à deux de jeux et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'un ou l'autre joueur gagne deux jeux de plus: il gagne alors le set.

Les joueurs peuvent convenir à l'avance de ne pas compter l'avantage de jeux et de décider le set par le premier jeu gagné quand ils sont à deux de jeux. (Cette convention est inadmissible dans un tournoi).

Les avantages de jeu ne sont le plus souvent joués dans les handicaps qu'au troisième set seulement.

Dans les championnats les avantages des jeux sont joués à chaque set.

Les matches sont disputés au meilleur de trois sets. Le joueur ou l'équipe qui a gagné deux sets gagne le match.

(Suite à la page 37)

BADGE & SPECIALTY CO., Ltd

Fournisseurs officiels pour nombreuses sociétés sportives et mutuelles.

Nous manufacturons des insignes en rubans et en métal, ainsi que des Coupes, Trophées, Emblèmes et Bannières.

L'endroit du bon-goût pour Cadeaux de Présentation, Articles de Bazar, Tombolas et Quêtes.

3 RUE ST-ALEXANDRE, MONTREAL

Tél. Lancaster 1938

Demandez Notre Grosse Bouteille de Famille

LES EAUX GAZEUSES CANADIENNES
Limitée

1653, rue St-Jacques

--

Tél. Westmount 1040

MONTREAL

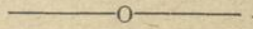
TEL. AMHERST 2371

4238 PAPINEAU

E. C. ST-AMOUR, ENRG.

Directeur de funérailles

Limousine pour baptêmes, mariages, funérailles, etc.
Corbillard-auto ou à chevaux.



Fleurs de saison fraîches coupées.
Tributs floraux.

Tél. Bélair 0991-0992

The Queen's Jubilee Laundry

CREVIER & FRERE, Propriétaires

53-55-57-59, Avenue Laurier Ouest,

Angle Saint-Urbain

MONTREAL

(Suite de la page 35)

Les finales des championnats simples et des championnats doubles de Messieurs sont joués au meilleur de cinq sets. Les finales des éliminatoires de ces championnats, lorsqu'il y a un tenant, se font en trois sets.

Toutefois il n'y a rien d'obligatoire dans ces prescriptions et chaque Comité de Tournoi décidera en combien de sets les épreuves seront disputées et aussi les cas exceptionnels dans lesquels on ne ferait pas les avantages de jeux. Pour les championnats officiels, le nombre de sets est fixé par les paragraphes traitant de ces championnats.

Art. 103.—Les joueurs doivent changer de côté à la fin des premier, troisième, cinquième, etc., jeux de chaque set; toutefois il leur est permis d'un commun accord et après en avoir prévenu l'arbitre avant de commencer le second jeu du premier set, de ne changer de côté qu'à la fin de chaque partie, excepté pour le troisième set, dans lequel ils doivent changer de côté à la fin de premier, troisième, cinquième, etc. jeux. Les joueurs changent encore de côté après chaque set à moins que la somme des jeux du set ne donne un nombre pair.

Art. 104.—Quand on joue plusieurs sets de suite, le joueur qui était servant au dernier jeu d'un set devient relanceur au premier jeu du set suivant.

c.—*JEU DOUBLE (à quatre joueurs)*

Art. 105.—Les règles qui précèdent s'appliquent également aux parties à quatre joueurs, sauf les modifications ci-après;

Art. 106.—Dans les parties à quatre joueurs, le camp auquel échoit, par le sort, le droit de servir le premier, décide du joueur qui commencera, et le camp adverse décide, de son côté, du joueur qui servira au deuxième jeu. Le partenaire du joueur qui a servi au premier jeu donne le service au troisième jeu, et le partenaire du joueur qui a servi au deuxième donne le service au quatrième et ainsi de suite, les joueurs donnant le service dans le même ordre dans chacun des jeux de la partie.

Art. 107.—Les joueurs donnent le service à tour de rôle pour chaque jeu; l'ordre du service ainsi établi ne peut être modifié pendant le set, mais à chaque nouveau set l'ordre peut être interverti. Il est interdit à un

joueur de relever le "service donné à son partenaire", et, dans ce cas si la balle de service est tombée bonne, le servant marque un point.

De même les relanceurs ne peuvent changer de côté pour recevoir le service avant la fin du jeu, mais au jeu suivant, le changement est permis.

Art. 108.—Si un joueur sert hors de son tour, aussitôt que l'erreur a été reconnue, points marqués ou les fautes faites avant la points maqués ou les fautes faites avant la constatation de l'erreur ne sont pas annulés. Si l'erreur n'est reconnue qu'après la fin du jeu, ce jeu reste acquis au gagnant, et l'ordre du service demeure interverti dans le camp qui avait commis l'erreur.

Art. 109.—Si la balle de service touche le partenaire du relanceur avant d'avoir rebondi, le servant marque un point même si c'est la première balle de service. De toute façon l'adversaire marque un point lorsque la balle de service touche, avant d'avoir rebondi, l'un des deux joueurs du camp opposé ou ses vêtements, ou tout objet qu'il porte. Il en est de même après le bond si la balle est tombée bonne. Le service sera compté "faute" si la balle de service touche le partenaire du servant ou tout objet dont il est porteur, avant d'avoir touché le sol.

5.—*LES DIFFERENTS HANDICAPS*

Art. 111.—Les handicaps consistent en points reçus ou dûs en vue d'équilibrer les forces des joueurs.

Les handicaps sont donnés par sixièmes de la façon suivante :

1.—*Si il y a des points reçus :*

a) 1/6 de 15 est un point donné au commencement du deuxième, huitième, quatorzième, etc. jeu d'un set.

b) 2/6 de 15 est un point donné au commencement du deuxième, quatrième, huitième, dixième, etc., jeu d'un set.

c) 3/6 de 15 est un point donné au commencement du deuxième, quatrième, sixième, huitième, dixième, etc., jeu d'un set, c'est-à-dire sur les jeux pairs.

d) 4/6 de 15 est un point donné au commencement du premier, deuxième, quatrième, sixième, septième, huitième, dixième, etc. jeu d'un set.

e) 5/6 de 15 est un point donné au commencement de premier, deuxième, troisième, quatrième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, etc., jeu d'un set.

(Suite à la page 39)



L. BEAULIEU & CIE

Seuls Distributeurs dans la
Province de Québec de

“ORANGE DEE-LIGHT”

Le breuvage (vraie orangeade)
universellement populaire

Cette orangeade des sports
devrait être en évidence sur la
table des fêtes du Club

“LE MONTAGNARD”

295, rue des Carrières

Tél. Bélair 7604

Rés. Bélair 3614

MONTREAL

LES MEMBRES DU CLUB

LE MONTAGNARD

pour être “Chics”

devraient toujours se servir, pour leurs promenades et autres occasions des automobiles privés et du service exclusif offert par l'organisation de la

TREMBLAY AUTO SERVICE

Spécialité :

Mariages, Baptêmes et Promenades.
Tarifs très modérés

Bureau: Bélair 2181

Rés. Bélair 1206w

Coin Laurier et St-Denis

(Suite de la page 37)

f) 1/6, 2/6, 3/6, 4/6, 5/6 de 15 peuvent être donnés en plus d'autres points, par exemple après 15 ou après 30, etc.

g) 15 est un point donné au commencement de chaque jeu d'un set.

h) 30 est deux points donnés au commencement de chaque jeu d'un set.

i) 40 est trois points donnés au commencement de chaque jeu d'un set.

2.—*S'il y a des points dûs :*

a) 1/6 de 15 est un point dû au commencement du cinquième, onzième, etc., jeu d'un set.

b) 2/6 de 15 est un point dû au commencement du troisième, cinquième, neuvième, onzième, etc., jeu d'un set.

c) 3/6 de 15 est un point dû au commencement du premier, troisième, cinquième, septième, neuvième, etc., jeu d'un set, c'est-à-dire au commencement des jeux impairs.

d) 4/6 de 15 est un point dû au commencement du premier, troisième, cinquième, sixième, septième, neuvième, dixième, etc., jeu d'un set.

e) 5/6 de 15 est un point dû au commencement du premier troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, neuvième, dixième, etc., jeu d'un set.

f) 15 est un point, 30 deux points, 40 trois points, etc., dûs au commencement de chaque jeu d'un set.

Les points reçus sont précédés d'un signe †, les points dûs précédés du signe.--

Art. 112.—Quand deux joueurs recevant tous les deux ou devant des points jouent l'un contre l'autre, on ramène à 0 le joueur qui en doit le moins, ou qui en reçoit le moins, et le handicap entre ces deux joueurs s'obtient en retranchant les points de l'un des points de l'autre si tous deux sont handicapés entre 0 et † 15. 3 ou entre 0 et -- 15. 3. Mais si l'un des joueurs, ou tous les deux reçoivent ou doivent plus de 15, 3 on fera usage de la table de handicaps officielle de l'Annuaire de la Fédération Française.

6.—REGLE DES EXEMPTS

Art. 113.—Lorsque le nombre des joueurs engagés dans un tournoi ou championnat est exactement de 2, 4, 8, 16, 32, etc., ils prennent tous part au premier tour; dans le cas contraire, certains dispensés du premier tour ne participent qu'au second et aux suivants: ce sont les "exempts".

Pour établir le nombre des exempts, on fait la différence entre le chiffre réel des engagés et le nombre qu'il devrait atteindre pour qu'il n'y ait pas d'exempts — (s'il y a 5 engagés on soustrait 5 de 8, il y aura donc 3 exempts, s'il y a 11 engagés on soustrait 11 de 16, il y aura 5 exempts, etc.).

Dans le tirage, les premiers sortis jouent au premier tour, viennent ensuite les exempts qui figurent en haut et en bas au deuxième tour, dans les conditions suivantes: s'il n'y a qu'un seul exempt, il est le dernier du second tour, s'il y en a plusieurs, on met nombre égal en haut et en bas si le nombre est

(Suite à la page 41)

F. A. GAUTHIER ENRG.

J. GAUTHIER, Prop.

Peintre de Maisons et d'Enseignes, Décorateur,
Imitateur, Tapissier et Blanchisseur.

ATELIER ET RESIDENCE: 128 STE-ELISABETH

Téléphone Lancaster 1061

MONTREAL

100% des membres du Montagnard
sont en mesure d'acheter et d'apprécier

Le Roman Canadien

7% seulement y sont abonnés ou l'achè-
tent au numéro.

Le seul magazine canadien-français
entièrement inédit.

VIENT DE PARAÎTRE

“ LE PATRIOTE ”

Par JEAN FERON

PRIX - - - - 25c

Tél. Main 4855

Après 6 heures p. m. Résidence Cal:—3280-J

Les membres du MONTAGNARD
recevront une attention particulière chez :

Gustave Brière

Réparations d'Automobiles et Accessoires, etc.

Nouveau Numéro:—775 rue Bonsecours

Ancien Numéro : — 53 rue Bonsecours

M O N T R E A L

(Suite de la page 39)

pair, si ce nombre est impair, il y a un exempt de plus en bas.

On obtiendra le nombre des joueurs du 1er tour en soustrayant le nombre des exempts du nombre des engagés.

CHAPITRE III

ELEMENTS DU JEU

1o *Le Court de Tennis*

On peut jouer au Tennis sur une grande variété de sols : plancher en bois (court couverts), pavés en bois, dallage, asphalte, ciment, macadam, gazon, terre battue simple, terre battue sur macadam, gazon, terre battue simple, terre battue sur macadam. Les courts en asphalte ou en ciment sont trop durs aux pieds et se disloquent l'hiver, la gelée faisant gonfler le sol et soulevant le revêtement. Il en est de même du pavé de bois et des dallages, qui causent, en plus, de faux bonds de la balle à toutes les jointures ou fissures. Quant au gazon, fort utilisé en Angleterre, pays où il pousse facilement, son entretien en France coûte très cher, il ne peut servir que de Juin à Septembre sans compter que la pluie, la rosée, le brouillard, la moindre humidité, le rendent impraticable fréquemment.

Nous nous occuperons ici de la *terre battue* qui est le mode le plus pratique et le plus économique : elle est d'ailleurs adop-

tée dans la grande majorité des cas en France.

Emplacement

Le court doit être établi le plus horizontal et uni possible, ses dimensions moyennes (avec le recul) sont de 112 pieds sur 56 pieds. Il doit être choisi de préférence sur un terrain non argileux, de façon à avoir un sol perméable à la pluie. Il est bon d'abriter le court contre le vent, surtout sur les hauteurs, au bord de la mer ou dans certains pays sujets aux grands vents ; une clôture assez haute, un mur ou une haie conviennent fort bien.

La proximité immédiate des arbres ne doit pas être recherchée : ils constituent un obstacle aux balles en hauteur, leur présence maintient toujours de l'humidité, parfois de la mousse, ralentit l'assèchement après la pluie ; enfin la chute des fleurs ou des feuilles est fort nuisible à la propreté du court et au jeu ; sans compter que l'ombre des feuilles est fort gênante pour la vue et la précision des coups.

On doit orienter le court de façon que les joueurs aient le moins longtemps possible le soleil en face d'eux, c'est-à-dire que la direction Nord-Sud (ou à défaut Nord-Est, Sud-Ouest) doit être recherchée.

Le nivellement ne doit pas non plus être perdu de vue : le court doit être placé au-dessus du niveau général de la propriété, pour éviter les infiltrations ou les nappes d'eau. La disposition en terrasse, si le sol s'y prête, est très acceptable quoique bien souvent le terrain soit sujet à des tasse-

(Suite à la page 43)

MONUMENTS

J. Brunet, Limitée

Tél. Westmount 2640

675 CHEMIN COTE DES NEIGES, MONTREAL

Tél. Est 3539

Pianos de Haute Marque

**CANADIAN GRAMOPHONE
& PIANO Co. Limited**

Principaux Dépositaires
des
Célèbres GRAMOPHONES et DISQUES

**COLUMBIA ET STARR
GENNETT**

Fournisseurs officiels du Club
"LE MONTAGNARD"

A. A. GAGNIER, Propriétaire

248, rue Ste-Catherine-Est

MONTREAL

Tél. Lancaster : **7700**
3378

Les membres du Montagnard
sont invités à patroniser

**La Cie J. & C. BRUNET
Limitée**

Plomberie,
Couverture,
Electricité,
Chauffage.

223, Boul. St-Laurent

MONTREAL

Dr B. P. FLEURY

Chirurgien-Dentiste

255, Delanaudière, coin Mont-Royal, appt. 2

Tél. Amherst 2291 **MONTREAL**

Mens sana in corpore sano :

Si pour être bien portant, il faut développer ses muscles, il ne faut pas oublier que l'alimentation a surtout son importance, et pour cela, une masticulation parfaite s'impose; d'où votre devoir urgent de tenir vos dents en bon état. Il ne vous reste plus qu'à consulter une main habile et sympathique, telle celle du Dr FLEURY.

**Dentiste attitré du Club
"LE MONTAGNARD"**

(Suite de la page 41)

ments ou à des glissements. Si l'on est obligé d'établir le jeu sur une déclivité, avoir bien soin d'éviter que la pente du court soit dans le même sens que celle du terrain, pour empêcher que la pluie n'en enlève toute la surface.

Sous-sol

L'emplacement ayant été choisi, il faut d'abord abattre les arbres, enlever les racines, les herbes, les ronces, le gazon qui s'y trouvent et ensuite creuser toute la surface (112 x 56) sur une profondeur de 1 à 1 1/2 pied pour effectuer le terrassement; le moment le plus favorable pour cette opération est le commencement de l'hiver, la neige et la gelée favorisent le tassement des matériaux. Le fond de terrain est nivelé et on étend dessus une couche d'environ 8 pouces de matériaux : morceaux de brique concassés, plâtras, moellons cassés, mâchefer, résidus divers, le mâchefer est placé sur le dessus. Ce fond est pilonné et damé après y avoir adjoint du gravier et des petits morceaux de brique, pour obtenir une surface lisse.

Pour l'écoulement des eaux, donner une pente générale de 4 pouces au fond, ou bien faire le terrain en dos d'âne, de manière que le centre du rectangle soit 4 à 6 pouces plus haut que les quatre coins.

Faire passer un cylindre jusqu'à ce que la surface soit bien uniforme, après avoir légèrement arrosé, pour faciliter le tassement du tout. Dans les terrains argileux, imperméables, il faut établir au-dessus du fond de matériaux une couche de gros moellons intercalés avec du mâchefer, de façon à empêcher l'argile de remonter, et faire le drainage. L'ensemble de ce drainage comprendra des tuyaux latéraux réunis à un tuyau central aboutissant à un puisard garni de grosses pierres; ces tuyaux sont fixés dans une couche de pierres qui les recouvre sur une épaisseur de 4 pouces; on pilonne du mâchefer au-dessus et on recouvre de petites pierres et graviers bien pilonnés.

Revêtement

Le sous-sol ayant été bien établi, il faut

le recouvrir d'un revêtement élastique permettant le libre rebond de la balle. Il peut être constitué ainsi : moitié cendrée, moitié sable fin, et chaux. On obtient également une excellente surface avec de la brique pilée doit la teinte ne fatigue pas la vue comme la chaux qui reverbère la lumière ou encore avec un mortier de brique délayée que l'on coule sur le "fond".

On peut également employer du sable ou du gravier très fin.

Le revêtement a de 3/4 à 1 1/2 pouces d'épaisseur, il s'étend avec une raquette de bois, on arrose ensuite et l'on passe le cylindre.

Marquage

Le marquage habituel se fait à la chaux, à la peinture à l'huile, à la colle, à l'huile de goudron. Il faut prohiber les rubans de toile blanche; ceux-ci se soulèvent risquant de provoquer des chutes, se salissant très vite et coûtent cher à remplacer. Les cordons de brique, les lattes en bois, le feuillard de tôle cloué sur des piquets en bois, qui sont encore employés dans certains clubs, ont l'inconvénient de présenter une saillie sur le sol et causent de faux bonds de la balle.

L'huile de goudron mollit à la chaleur et salit les balles et les chaussures. Nous conseillons donc la chaux ou la colle (marquage en blanc) et la peinture à l'huile (blanche sur les terrains assez foncés — rouge sur les terrains clairs).

Avant de procéder à l'opération, les lignes du court sont marquées par un fil ou une ficelle fine fixée à chaque croisement par un piquet de bois; les lignes doivent avoir environ 1-2 pouce d'épaisseur; elles se tracent à l'intérieur des limites du jeu, sauf les lignes internes qui se marquent à cheval sur le fil qui les désigne. Il est indispensable ensuite de balayer soigneusement les emplacements, d'arroser et de rouler lentement pour que la marque s'inscrive le plus nettement possible. Les quatre coins et le départ des lignes de côté du simple sont indiqués à demeure par des pièces métalliques maintenues solidement dans le sol.

Pour la chaux délayée dans l'eau, il faut avoir grand soin que le mélange ne soit ni trop liquide — car alors il rentre trop vite

(Suite à la page 45)

J. T. LEMIRE

BOTTIER DU STYLE
MARCHAND DE CHAUSSURES

380, rue Ste-Catherine-Est

entre rue Berri et rue St-Hubert

Aux Membres du "MONTAGNARD"

La maison LEMIRE est autorisée officiellement à vous fournir les plus jolies et meilleures chaussures qui existent en ville.

La maison LEMIRE se spécialise dans les chaussures de Haute Qualité pour Messieurs et pour Dames.

Toutes ces chaussures sont faites spécialement pour nous, par nos meilleurs manufacturiers au Canada, et elles sont garanties de première qualité.

Anticipant une visite, soyez assurés que nous vous donnerons satisfaction.

Département des Chaussures et Bas pour Messieurs est au deuxième étage.

Un Chirapodiste est attaché à notre établissement. **CONSULTATION GRATUITE.**



Est 5250

Est 5251

Déménagements

Meubles, Pianos, Coffres-forts, etc.

Maison fondée il y a vingt ans.

Nous assumons toutes responsabilités.

CHARRON EXPRESS

— enregistré —

1812, RUE VISITATION

Président: REMI CHEVRIER

Gérant: JOSEPH GERMAIN

(Suite de la page 43)

dans le sol et coule, ni trop épais — car il s'écaille sitôt sec et ne marque pas. Il est également utile de faire plusieurs couches successives, dès que la ligne sèche, on repasse dessus et ainsi de suite; on obtient un trait qui résiste suffisamment à la pluie. Un appareil spécial avec ruban marqueur se vend dans le commerce et permet de réaliser le marquage à la chaux dans les meilleures conditions possibles.

Pour la peinture à l'huile ou à la colle, on peint les lignes au pinceau en se servant de deux baguettes de bois rectilignes de 6 à 9 pieds de longueur maintenues à une distance de 1 pouce l'une de l'autre par un morceau de bois à chaque extrémité; l'espace entre les baguettes délimite le trait. La peinture à l'huile a l'inconvénient de former au bout de quelque temps une croûte qui s'écaille et cause de faux bonds, mais elle dure plus longtemps que les autres procédés.

Entourage

Le seul entourage pratique, pour empêcher les balles de se perdre, ou de s'en aller loin, est le grillage en fer à mailles assez larges; plus le recul en arrière et sur les côtés sera grand, plus faible sera la hauteur de l'entourage; pour un recul de 25 pieds

au fond, la hauteur nécessaire sera de 9 pieds 3 pouces, pour un recul de 19 pieds il faudra au moins 15 pieds de hauteur.

Pour les côtés on peut laisser une ouverture de quelques verges à droite et à gauche correspondant à la région du filet, si le grillage entoure complètement le court, placer une porte s'ouvrant en dehors, au niveau du filet qui est l'endroit le plus commode.

Bien entendu toute l'armature qui soutient le grillage doit être en fer; il est bon de placer à l'extérieur quelques plantes grimpantes qui entoureront les mailles du grillage, la teinte verte obtenue s'harmonisera bien avec les plantes-bandes que l'on a coutume d'établir autour des courts, elle permet plus de précision dans les coups en fixant le fond du jeu.

Dans les tournois on a coutume de placer des bâches ou des toiles vertes sur une hauteur d'au moins 6 pieds sur chaque paroi de fond de l'entourage, elles remplissent le même but et aident à la netteté du jeu.

Filet et Poteaux

Il existe des poteaux de bois ou de fer mobiles, avec socle, ou terminés en pointe qu'on enfonce dans le sol, munis de cordes destinées à maintenir la tension; sur les terrains de clubs, les poteaux — en fer ou en bois goudronné — sont scellés solidement dans le sol.

(A suivre)

Tél. Amherst 5775

Rés.: Bélair 7052-m

Membres du Club
Le Montagnard,
adoptez

Le Sentier Fleuri

Fleuriste officielle
du Club,
pour vos achats
de fleurs de tout
genre.

Mlle MARTHE AUDETTE, prop.

732 Mont-Royal Est

UN BON CONSEIL

N'achetez jamais de Meubles, Tapis et Prélarts d'aucune sorte sans avoir vu ce que peut vous offrir votre confrère

E. A. GLADU

2572, RUE ST-HUBERT

Entre Beaubien et St-Zotique
Livraison prompte dans toutes les
parties de la ville.

Contribuez au succès des vôtres

Prix spéciaux et conditions faciles
aux Membres du Club

"LE MONTAGNARD"

Voici un vrai Régal pour les
Membres du Club

"LE MONTAGNARD"

Commencez votre repas avec la soupe
"NATIONALE" et terminez-le avec le
beurre aux peanuts ou à l'érable

"NATIONALE"

Marques des "Soupes Nationale" :—
Aux pois — Aux légumes — Aux tomates
Manufacturées par :

**LA CIE NATIONALE DE
BEURRE D'ERABLE Limitée**

Bureau: 1571-73 St-Dominique

Manufacture: 1-11 Varennes

Tél. Bélair 0158 MONTREAL

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS
EPICIERS

Les deux tiers des consommateurs des
EAUX GAZEUSES HAINES
sont Canadiens-Français et leur nombre
augmente de jour en jour.

Le Club **"LE MONTAGNARD"** et ses
membres devraient suivre cet exemple, en
essayant, pour se convaincre, quelques-uns
de nos produits qui sont de la plus haute
qualité et sont offerts au public à des prix
défiant toute compétition.

Essayez :

Notre **ORANGE TREAT**

Notre **LEMON TREAT**

Notre **SODA A LA CREME**

Notre Cidre **CHAMPAGNE**

Ginger Ale Sec

Ginger Ale Belfast

ET AUTRES ESSENCES

Rafraichissants, Plaisants, Purs.

Ils vous plairont.

HAINES LIMITEE

1229, rue Panet

Tél. Est 1913



Procurez-vous
UNE RAQUETTE GARANTIE
Demandez la **DUPREX**

Cadre rond, avec monture renforcée de cordes de soie. Corde double au centre.

Réparations de
raquettes faites
par des
experts.
Prix modérés.

Le nerf garanti pour trente jours.
Le cadre pour un an à partir de la date
d'achat.

\$11.25

Gaines (étuis) imperméables en
kaki, avec pochette pour les balles.

95c

Dupuis Frères
LIMITÉE

LE MAGASIN DU PEUPLE

*J.-N. Dupuis, Prés. Albert Dupuis, Vice-Prés. A.-J.
Dugal, Directeur-Gérant, rues Sainte-Catherine.
Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.*

Rayon des articles de sport — Au deuxième

LES MEMBRES DU CLUB "LE MONTAGNARD"

Sont cordialement invités à visiter
et à patroniser la Maison

MAPPIN & WEBB

CANADA LIMITED.

Fournisseurs officiels du Club
"LE MONTAGNARD"

Assortiment le plus complet au Canada de
Coupes-trophées pour tous genres de sports

Une attention toute spéciale est donnée à la
clientèle Canadienne-française.